

# **COMMUNE DE PIEGUT-PLUVIERS**

## **Compte-Rendu sommaire du Conseil Municipal du 19 octobre 2021**

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.*

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf octobre, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de **PIEGUT-PLUVIERS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Piégut-Pluviers, sous la présidence de Monsieur Alain MARZAT, Maire.

### ***Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2021***

**PRESENTS** : Mmes BOURDEAU Liliane, CHABOT Maryse, Mrs FAURE Fabrice, GARNAUD Julien, GERING Bernard, MARZAT Alain, Mmes POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie et REY Mireille.

**EXCUSES** : Mmes AUPEIX Michèle, QUICHAUD Danièle, TEILLOUT Marie-Elise, Mrs LAFONTAINE Eric et VIROULET Pierrot.

**ABSENT** : Mr GIBERT Jean-Nicolas.

### **POUVOIRS** :

*Mme AUPEIX Michèle a donné pouvoir à Mr MARZAT Alain*

*Mme QUICHAUD Danièle a donné pouvoir à Mme REY Mireille*

*Mme TEILLOUT Marie-Elise a donné pouvoir à Mme BOURDEAU Liliane*

*Monsieur LAFONTAINE Eric a donné pouvoir à Mme POLETZ Anne-Marie*

*Monsieur VIROULET Pierrot a donné pouvoir à Mme CHABOT Maryse.*

**Secrétaire de séance** : Monsieur GARNAUD Julien.

*Les membres présents approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2021 dont ils ont été préalablement destinataires.*

### **25 – Travaux à l'Ecole Louis Aragon : demande de subvention dans le cadre du contrat de projets communaux**

Monsieur le Maire informe les membres présents du projet de travaux à l'école Louis Aragon : création d'un bloc sanitaire PMR et réfection du préau.

L'estimation de ces travaux est de 53 300 euros HT soit 63 960 euros TTC.

Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux et de demander une subvention dans le cadre du contrat de projets communaux au taux de 25%.

La subvention attendue serait de 25% de 53 300 euros soit 13 325 euros.

Le plan de financement serait le suivant :

- |                                       |                 |
|---------------------------------------|-----------------|
| • Dépenses HT :                       | 53 300 €        |
| • TVA :                               | 10 600 €        |
|                                       | -----           |
| TOTAL TTC                             | <b>63 960 €</b> |
|                                       |                 |
| • Subvention sollicitée               |                 |
| - Conseil Départemental 25% de 53 300 | 13 325 €        |
|                                       |                 |
| • Solde financé sur fonds propres     | 50 635 €.       |

Les membres présents, à l'unanimité, donnent un avis favorable à cette opération et à son financement et autorisent le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **26 – Travaux d'aménagement de la traverse du bourg de Piégut-Pluviers – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022**

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante le projet concernant les travaux d'aménagement de la traverse du Bourg de Piégut-Pluviers pour un montant de travaux estimé à 967 051 € HT soit 1 160 461,20 € TTC, projet correspondant à l'étude réalisée par le bureau A2I.

Les travaux sont programmés en deux tranches (cf délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2020). La première tranche de travaux a été subventionnée dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021. Pour des raisons de sécurité, la 2<sup>ème</sup> tranche est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Le dossier de demande de subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 sera donc déposé dès que cela sera possible.

Les travaux sont estimés à 457 778,80 € HT soit 549 334,56 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de réaliser cette opération, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR sollicitée : 40% de 457 778,80€	183 111,52€
- Subvention Conseil Départemental : 30% de 200 000€ (montant plafonné)	60 000,00€
- Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA) :	
• Fonds propres ou emprunt :	306 223,04€.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **27 – Cession d'une portion de terrain Route de Nontron**

Afin d'assurer une alimentation correcte en électricité dans le secteur du Carrefour de la Folie, Route de Nontron, il convient d'installer un nouveau transformateur. Son emplacement est prévu sur la parcelle section C n°1083 d'une superficie de 7 m<sup>2</sup> appartenant à Mr Jean-Claude Besse domicilié Route de Nontron à Piégut-Pluviers.

Mr Jean-Claude BESSE le céderait à la Commune pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce dossier et autorise le Maire à signer tout document administratif, technique et financier se rapportant à ce dossier.

## **28 – Demande de participation financière séjour Erasmus**

Un tiers des membres présents l'ayant demandé, cette question sera votée à bulletin secret.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu d'un étudiant domicilié à Piégut-Pluviers sollicitant une participation financière de la Commune de Piégut-Pluviers pour son séjour Erasmus en Roumanie.

Il est donc procédé au vote : Pour : 6 - Contre : 8 – Blanc : 0.

Cette demande de participation financière n'est pas acceptée à la majorité des membres.

## **29 – Demande d'un emplacement Food Truck**

Monsieur le Maire fait part aux membres présents d'une demande d'emplacement pour un food truck burger frites les lundi et vendredi de 11h à 14h sur le Champ de Foire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres, donne un avis défavorable.

## **30 – Demande de place « dépose-minute »**

La Boulangerie « Au Moulin de Julien » a fait une demande pour un emplacement dépose -minute sur le parking situé devant son magasin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à ce dossier.

## **31 – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020.**

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2020, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais le 23 septembre 2021.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

### **32 – Rapport définitif 2021 de la CLECT**

Monsieur le Maire rend compte du rapport définitif 2021 de la CLECT qui a été validé en conseil communautaire le 23 septembre 2021.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à celui-ci.

### **33 – Rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais**

Le rapport a été transmis le 28 septembre 2021 aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal en prend acte et le valide.

M le Maire fait ensuite part de la démission de L. Cucca, les 2 délibérations suivantes sont donc liées à cette démission.

### **34 – Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir démission d'un agent à la cantine scolaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

#### **DECIDE**

La création à compter du 23 novembre 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 18 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de six mois allant du 23 novembre 2021 au 22 mai 2022 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal autorise le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité ayant les fonctions d'agent polyvalent de restauration et d'entretien.

D'autre part, il conviendra de supprimer le poste de l'agent démissionnaire. Pour cela, le Comité Technique va être saisi.

### **35 – Tableau des effectifs au 23 novembre 2021**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des effectifs,

Afin de prendre en compte les mouvements de personnel,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- Que les effectifs du personnel communal sont fixés comme suit à compter du 23 novembre 2021 :

<b>FONCTION</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE</b>	<b>EMPLOI</b>	<b>CADRE D'EMPLOI</b>	<b>GRADE</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF Emploi Permanent	1	35	Tâches administratives d'exécution	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe
ATTACHE Emploi Permanent	1	35	Attaché	Attachés Territoriaux	Attaché

ASEM Emploi Permanent	1	28h51mn (28,85 centièmes)	Assistance du personnel enseignant Surveillance cantine Ménage	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe
ADJOINT TECHNIQUE 2 <sup>ème</sup> classe					
-Emploi Permanent	1	23h00mn	Tâches techniques d'exécution	Adjoints techniques Territoriaux	Adjoint technique
-Emploi Permanent	1	31h57mn (31,95 centièmes)	Tâches techniques d'exécution		Adjoint technique
-Emploi Permanent	1	17h43mn (17,72 centièmes)	Tâches techniques d'exécution	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique
-Emploi Permanent	1	33h11mn (33,18 centièmes)	Tâches techniques d'exécution		Adjoint technique
AGENT POLYVALENT RESTAURATION -Emploi permanent CDD	1	16h58mn (16,97 centièmes)	Tâches techniques d'exécution	Adjoint Technique Territorial	Adjoint technique
AGENT POLYVALENT RESTAURATION -Emploi Permanent CDD	1	21h48mn (21,80 centièmes)	Tâches techniques d'exécution	Adjoint Technique territorial	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Emploi non permanent CDD	1	18h00	Tâches techniques d'exécution	Adjoint Technique territorial	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe

Que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50mn.

